



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024
**DES AVANCÉES
À POURSUIVRE**



vignerons
indépendants
de France

VIGNERONS INDÉPENDANTS DE FRANCE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

SOMMAIRE

03

Syndical
La feuille de route

04

Syndical
Des mesures d'urgence obtenues qui font du bien

05

Syndical
Le renforcement du réseau politique et une voix qui porte

06

Syndical
Un travail de fond mené sur l'administration

09

CEVI
Un défenseur écouté de la viticulture artisanale

10

Œnotourisme

11

Salons et communication



Face aux aléas, un cap et une boussole



Thierry Mothe
Secrétaire général des
Vignerons Indépendants de
France

La pression sur nos entreprises ne retombe pas. Aux aléas économiques et climatiques, s'est ajoutée en 2024 l'instabilité politique hexagonale. Dans ce contexte, notre feuille de route «Cap 2027» est plus que jamais pertinente.

En ce qui concerne la résilience économique des entreprises, les Vignerons Indépendants ont enregistré des victoires significatives à commencer par la conversion des PGE en prêts bonifiés ou encore l'arrachage définitif. Ce sont aussi deux aides à la trésorerie et de à la restructuration bancaire qui vont apporter de l'air à nos trésoreries en 2025. On peut également citer un certain nombre d'avancées fiscales telles que l'augmentation de l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti, ou encore, en matière de transmission de nos exploitations, l'exonération à hauteur de 75 % jusqu'à 20 millions d'euros.

Sur le plan de la résilience climatique, le fonds d'urgence de 80 millions d'euros débloqué par les préfets a permis de limiter la casse, mais l'aléa climatique devenant la norme, de moins en moins de vignerons souscriront une assurance. C'est pourquoi, nous poursuivons sans relâche notre combat pour faire bouger l'Europe sur la question de la moyenne olympique et nous réclamons toujours un plan d'investissement massif pour prévenir les aléas climatiques.

**“
Nous réclamons toujours un plan d'investissement massif pour prévenir les aléas climatiques.”**

La conquête de nouveaux marchés est le troisième axe de notre feuille de route. Les Vignerons Indépendants sont en pointe en matière d'œnotourisme. La structuration de l'offre et sa digitalisation accompagnée par notre mouvement y aide. À l'export, des accords préférentiels de libre-échange et un ambassadeur pour nos vins doivent nous ouvrir des portes pour nous devons impérativement chasser en meute sous un pavillon France et disposer d'un ambassadeur pour nos vins.

Nos salons se portent très bien et les vellétés de développement en Europe se concrétiseront avec le premier Salon des vins des Vignerons Indépendants à Hambourg en 2025.

À notre actif se trouve aussi la confiance acquise auprès des responsables politiques qui viennent chercher chez nous des solutions et un état d'esprit constructif.

Le modèle Vigneron Indépendant est celui qui résiste et qui performe le mieux au sein de la viticulture française. La marque collective soutenue par les campagnes de communication annuelles a la reconnaissance des consommateurs.

Soulignons enfin que ces temps difficiles se traduisent par une solidarité accrue dans le réseau, partout sur les territoires.

La feuille de route



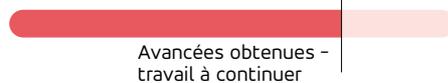
Résilience économique

Face aux contraintes et aux charges lourdes, les Vignerons Indépendants se battent pour votre futur développement.

Les propositions portées

Baisser les charges sociales et fiscales (emploi saisonnier, permanent, TFNB...)

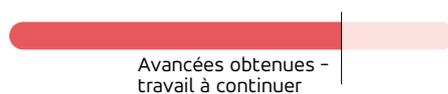
Leur état d'avancement



Mise en place d'outils de gestion de crise facilement et rapidement mobilisables par les États membres



Simplifier l'accès aux dispositifs d'investissement, de restructuration et de promotion de France Agrimer



Mettre en place des dispositifs de soutien d'urgence pour les exploitations les plus en difficulté (fonds d'urgence à la main des Préfets, exonération de charges, prêts de trésorerie et de consolidation)



Accompagner la mutation des vignobles et des exploitations, notamment via de l'arrachage définitif en 2024




Résilience climatique

Les Vignerons Indépendants militent pour constituer une boîte à outils répondant aux aléas climatiques réguliers.

Les propositions portées

Accompagner les vignerons volontaires dans la transformation des modes de production par l'agroécologie, des sols vivants, des solutions agronomiques

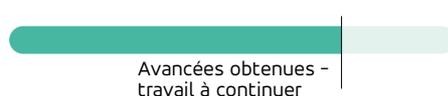
Leur état d'avancement



Améliorer les outils de gestion des aléas climatiques (moyenne olympique de l'assurance récolte, DEP, stocks...)



Lancement d'un grand plan massif de protection contre les différents aléas climatiques: protéger a priori



Poursuite des crédits d'impôt HVE et Agriculture Biologique



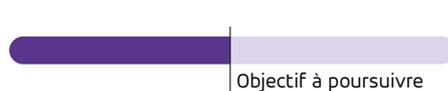

Conquête des marchés

L'œnotourisme et l'export sont deux leviers considérables permettant de conquérir des parts de marché.

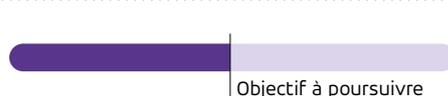
Les propositions portées

Mettre en œuvre les différents leviers de conquête des marchés (diplomatie, accords de libre-échange, etc.)

Leur état d'avancement



Création d'un fonds d'accompagnement pour aider les secteurs économiques touchés par la politique internationale à développer de nouveaux marchés.



Digitalisation de l'offre œnotouristique et constitution d'un catalogue d'offres national



Lever les freins réglementaires au commerce (guichet unique pour les accises, étiquetage vers les pays tiers...)



SYNDICAL

Des mesures d'urgence obtenues qui font du bien

Les résiliences économique et climatique de nos entreprises adhérentes font partie des piliers de la feuille de route établie par les Vignerons Indépendants après la crise sanitaire. Notre mobilisation constante a permis d'obtenir des mesures, synonymes de bouffée d'oxygène dans une période incertaine.

La durée du remboursement PGE allongée, un soulagement

Les différentes crises (Covid, inflation, guerre en Ukraine) ont augmenté le risque d'étranglement de la trésorerie des entreprises Vignerons Indépendants. Après des mois de négociation avec les Ministères de l'Agriculture et de l'Économie, la solution proposée par notre syndicat, à savoir l'allongement de la durée du remboursement des PGE en passant par des prêts bonifiés par l'État, a été retenue. Ce dispositif permet aux viticulteurs d'étaler dans le temps leurs obligations bancaires et ainsi de libérer de la trésorerie. Une victoire symbole.

2,5 %
pour les prêts
bonifiés



L'arrachage soutenu

Une mesure choc mais nécessaire. Souhaité depuis plusieurs mois par les Vignerons Indépendants pour éviter une future « dégradation accélérée du vignoble », la France a mis en place à l'automne 2024 un plan d'arrachage définitif d'un montant de 120 millions d'euros. Si cet outil peut servir pour changer d'orientation professionnelle, il était surtout une aubaine pour recalibrer les parcelles à la taille des capacités commerciales actuelles et donc rendre nos entreprises plus compétitives. Les bénéficiaires reçoivent 4000 euros par hectare arraché.

120 M€
obtenus

La mise en place d'un fonds d'urgence pour les aléas

Notre métier, déjà régi par la météo, doit désormais faire face à des aléas climatiques de plus en plus réguliers et aux dégâts toujours plus importants. Pour réduire au maximum l'incertitude économique qui en découle, les Vignerons Indépendants ont mené un travail de fond pour obtenir la mise en place d'un fonds d'urgence de 80 millions d'euros pour les vignobles fortement impactés. Le dispositif, déployé rapidement au printemps 2024 sous la responsabilité des Préfets de département, est venu soutenir les vignerons touchés par les aléas économiques et climatiques.

80 M€
dans le fonds

“
Investir massivement pour l'État aujourd'hui, c'est la garantie pour lui de faire des économies sur le long terme.
Jean-Marie Fabre, président

Deux aides pour la restructuration bancaire et la trésorerie

Annoncés en novembre 2024 par la ministre Annie Genevard, deux dispositifs sur la restructuration bancaire et la trésorerie ont été signés lors du dernier Salon de l'Agriculture. Le prêt « conjoncturel » accompagnait les agriculteurs qui traversent des accroc conjoncturels, via un prêt à taux bonifié sur 2 à 3 ans. Le prêt « structurel », demande spécifique portée par le mouvement, permet de soutenir ceux qui traversent des difficultés plus structurelles. Sur une période maximale de 12 ans, il est octroyé par les banques, adossé à une garantie publique de 70%.

200 K€
maximum pour
le prêt structurel

SYNDICAL

Le renforcement du réseau politique et une voix qui porte



Jean-Marie Fabre avec Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, et Nathalie Delattre, ministre chargée du Tourisme

Deux ministres au Salon des vins des Vignerons Indépendants

La venue d'Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, et de Nathalie Delattre, ministre déléguée chargée du Tourisme, lors du Salon des vins des Vignerons Indépendants atteste du poids politique pris par notre organisation. Les échanges ont permis de faire un tour d'horizon des principaux sujets : résilience économique des entreprises, œnotourisme, agroécologie, changement climatique... « La présence régulière des ministres et de leur cabinet témoigne de la confiance qu'inspirent les Vignerons Indépendants », souligne Thierry Vaute, vice-président en charge de la commission syndicale. « Nous sommes déterminés à faire avancer les dossiers pour le bien de nos entreprises. Le dialogue nous semble la seule voie possible. La fermeté plutôt que la fermeture ou la chaise vide ». Plus d'une centaine de parlementaires, de partenaires de la filière et d'institutions étaient présents à la soirée avant-première.

Le stand des Vignerons Indépendants, place forte du Salon de l'Agriculture

Au fil des années, le stand de la confédération au Salon International de l'Agriculture est devenu un passage obligé pour les membres des cabinets ministériels, les parlementaires français et européens. Pour rappel, les Vignerons Indépendants représentent 58 % de la production viticole française ! Au-delà d'être un espace de rencontres, ce lieu donne un écho retentissant à nos revendications, placées dans notre Livre Blanc lors des années d'élections présidentielles ou dans notre feuille de route « Cap 2027 ». Les contacts demeurent continus toute l'année avec les ministères et les administrations comme FranceAgriMer.



Des Vignerons Indépendants au cœur des décisions

Siéger dans les instances nationales contribue à avoir du poids dans les négociations et les prises de décisions. Les Vignerons Indépendants peuvent se féliciter d'avoir plusieurs membres du bureau confédéral présents dans ces organisations. Ludovic Walbaum est depuis janvier 2024 le président du Comité œnotourisme d'Atout France. Jean-Marie Fabre et Thierry Mothe, respectivement président et secrétaire général des Vignerons Indépendants, ont leur siège au conseil spécialisé vin de FranceAgriMer. Tout comme la CEVI au groupe de dialogue civil de la Commission européenne et l'intergroupe Vin du Parlement européen.



SYNDICAL

Un travail de fond mené sur la simplification

Face aux contraintes réglementaires, fiscales et administratives qui entravent le développement des entreprises Vignerons Indépendants, la confédération se mobilise fortement pour simplifier leur quotidien et ouvrir leurs perspectives.

FranceAgrimer

Les Vignerons Indépendants sont en discussion avec l'établissement public FranceAgriMer pour faire évoluer les dispositifs d'aide dans le bon sens. 2024 continue dans cette voie avec l'obtention de plusieurs évolutions : tout d'abord, l'aide à l'investissement, levier de développement majeur pour nos entreprises, poursuit sa simplification.

Pour plus de lisibilité, les dates de début des travaux et de demande de paiement sont désormais uniques pour tous les dossiers (la prorogation est toujours possible). Également, le seuil de sous-réalisation pour revoir son projet en cas de coefficient stabilisateur a été abaissé.

Des actions similaires pour l'aide à la promotion pays tiers et pour l'aide à la restructuration du vignoble sont également menées.



FranceAgriMer

Emploi

La crise politique, avec la dissolution et les élections législatives anticipées, a suspendu le projet de loi d'orientation agricole (PLOA). Elle a amené un flou sur plusieurs mesures, notamment la pérennisation de l'exonération du travail saisonnier. Grâce à la mobilisation sans faille du syndicat, le dispositif TO-DE a été pérennisé.

Un Vigneron Indépendant, qui souhaite embaucher un travailleur saisonnier, peut toujours bénéficier de l'exonération de cotisations patronales de sécurité sociale sur les bas salaires. Le plafond de rémunération mensuelle pour bénéficier de l'exonération totale de cotisations patronales a été porté à 1,25 Smic. Une nouvelle réjouissante alors que la majorité de nos adhérents font appel régulièrement à des travailleurs saisonniers, notamment sur la période des vendanges.



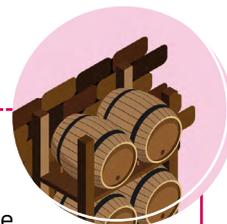
Fiscalité

Première avancée notable d'une demande portée depuis plusieurs années maintenant : l'augmentation de l'exonération de la TFNB à 30 % à partir de 2025 !

Également, le dispositif de la Déduction pour Épargne de Précaution (DEP) a été amélioré, bien que du travail reste encore à mener.

Enfin, la mobilisation a permis de prolonger une nouvelle fois le crédit d'impôt HVE pour les nouveaux certifiés en 2025, ainsi que de prolonger le crédit d'impôt pour l'agriculture biologique, dispositifs importants avec 50 % des adhérents certifiés en HVE et 47 % en Agriculture Biologique.

Il est aussi à noter que les menaces de hausse de la fiscalité sur l'alcool ont pu une nouvelle fois être écartées grâce à la mobilisation de la filière.



Transmission

Toujours dans le cadre du projet de loi d'orientation agricole (PLOA), les Vignerons Indépendants et ses partenaires souhaitaient l'allègement de la fiscalité de la transmission (pacte Dutreil). Le but : pérenniser le modèle de l'exploitation agricole familiale.

Adopté définitivement dans le projet de loi de finances 2025, il se matérialise, en cas de transmission de biens ruraux, par le relèvement du plafond d'exonération partielle à 20 millions d'euros, sous condition de conservation du bien pendant 13 ans.

L'action s'est poursuivie après l'adoption de la loi pour faire en sorte que les baux ruraux signés avant le 1^{er} janvier 2025 bénéficient du dispositif.



Douanes

Un travail de fond a été initié au salon de l'Agriculture avec les services des Douanes et s'est prolongé tout au long de l'année.

Il a permis d'avancer sur des points de simplification douanière comme :

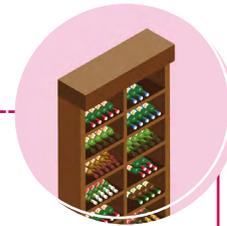
- les documents d'accompagnement,
- les outils de déclaration
- les éléments à prendre en compte dans le Casier Viticole Informatisé (CVI)
- l'épalement des cuves d'alcool



Emballage

L'inquiétude des professionnels était réelle pendant les discussions sur le nouveau règlement européen sur les emballages. Celui-ci prévoyait de nouveaux seuils de réemploi plus important. Les Vignerons Indépendants, avec la CEVI et ses partenaires, sont montés au créneau pour que le vin en soit exempté.

Après de longues négociations, la confédération a obtenu gain de cause et les emballages de vin ont été retirés du dispositif. Si la mobilisation a été fructueuse, le syndicat reste à l'affût puisque certaines questions n'ont pas encore été tranchées, comme celle le conditionnement des bouteilles dans un carton.



“
Le modèle que nous incarnons, d'un artisan qui produit du cousu main, reste aujourd'hui le modèle plébiscité par le consommateur.

4 500 €
pour le crédit d'impôt
sur l'agriculture bio

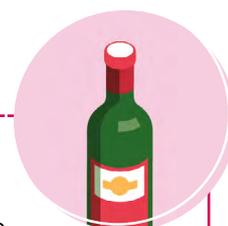
2
partenaires
pour le QR Code

Étiquetage

Sur le dossier de l'étiquetage nutritionnel, les Vignerons indépendants ont obtenu que la liste des ingrédients et la déclaration nutritionnelle puissent être fournies sous la forme d'un QR code.

Un travail est toujours en cours afin d'exonérer de cette obligation l'étiquetage vers les pays hors Union européenne. La Direction des Fraudes a répondu positivement à cette demande et a confirmé que ces informations n'étaient pas obligatoires même en attendant le texte officiel.

Nos partenaires Isagri et Nutrilabel facilitent la mise en ligne de ces informations avec leurs plateformes respectives, offrant une solution aux vignerons permettant de répondre aux exigences réglementaires.

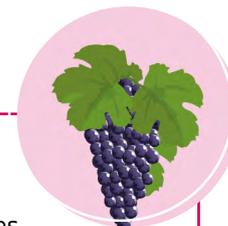


Arrêté pollinisateur

Jusqu'alors non concernés par l'arrêté pollinisateur de 2021, qui régit l'application de produits phytosanitaires en période de floraison, les producteurs de vin ont été soumis par le Conseil d'État à s'y plier avec application immédiate.

Un mauvais timing et une décision contraignante en pleine période de floraison et avec la pression du mildiou sur les vignobles. Dans ce contexte, les Vignerons Indépendants ont décidé une forte mobilisation.

Ils ont alerté le cabinet de la ministre déléguée à l'Agriculture sur les conséquences pour la culture de la vigne et ont obtenu avec la filière un moratoire sur les contrôles. La confédération fait tout pour éviter de nouvelles contraintes.



Récap

1

Après des mois de négociation avec les Ministères de l'Agriculture et de l'Économie, **l'allongement de la durée du remboursement des PGE** proposé par notre syndicat a été accepté, ainsi que la mise en place de deux dispositifs d'accompagnement bancaire : **le prêt de restructuration bancaire et le prêt de trésorerie**.

3

Adopté définitivement dans la loi de finances 2025, **l'allègement de la fiscalité de la transmission** (pacte Dutreil) se matérialise par le relèvement à 20 millions d'euros du seuil d'une exonération des droits de mutation à titre gratuit à hauteur de 75 % des baux ruraux loués par bail à long terme, à condition de conserver le bien pendant 13 ans.

5

Le dispositif TO-DE a été pérennisé. Un Vigneron Indépendant, qui souhaite embaucher un travailleur saisonnier, peut bénéficier de l'exonération de cotisations patronales de sécurité sociale. Le plafond de rémunération mensuelle pour bénéficier de l'exonération totale de cotisations patronales a été porté à 1,25 Smic.

2

Agissant à la fois sur le conjoncturel et sur le structurel, les Vignerons Indépendants ont obtenu la mise en place d'un **fonds d'urgence** de 80 millions d'euros au printemps 2024. Puis à l'automne, la France a mis en place un **plan d'arrachage définitif d'un montant de 120 millions d'euros**. Les bénéficiaires reçoivent 4000 euros par hectare arraché.

4

L'ensemble du réseau des Vignerons Indépendants est mobilisé pour **simplifier et rendre toujours plus accessibles aux vignerons les aides du programme sectoriel**: aide à l'investissement dans les chais, à la restructuration du vignoble et à la promotion pays tiers.

6

Les Vignerons indépendants ont obtenu que **la liste des ingrédients et la déclaration nutritionnelle puissent être fournies sous la forme d'un QR code**. Nos partenaires Isagri et Nutrilabel facilitent la mise en ligne de ces informations avec leurs plateformes respectives.



Un avocat de la viticulture artisanale écouté à Bruxelles



Élections européennes

Le Manifeste pour le futur de la Viticulture Indépendante

À l'approche des élections européennes de juin 2024, la CEVI a publié son Manifeste pour porter haut la voix des Vignerons Indépendants européens. Un document qui vise à rappeler le rôle crucial que jouent les Vignerons Indépendants sur le plan économique et social, tout en contribuant à la protection des paysages européens et à l'attractivité des territoires viticoles.

Organisé autour de quatre piliers — politique agricole, durabilités économique, environnementale et sociale — ce Manifeste formule une vingtaine de propositions pour garantir l'avenir de la viticulture artisanale. Parmi les

mesures phares, la CEVI préconise notamment de maintenir le cadre juridique et politique de la PAC, considérant le vin comme un produit agricole et artisanal. Sur le plan commercial, nous remettons à l'agenda des institutions la création du « guichet unique vente à distance » pour faciliter le paiement des accises. Enfin, sur le plan sociétal, le Manifeste défend une approche de la prévention reposant sur la modération, s'opposant donc à toute nouvelle restriction sanitaire injustifiée.

Un appel clair pour une Europe viticole ambitieuse et à l'écoute de ses Vignerons !

Politique viticole

La CEVI au Groupe de Haut Niveau sur le vin

Le Groupe de Haut Niveau (GHN), lancé par la Commission européenne, a réuni en 2024 les principaux acteurs du secteur viticole pour réfléchir à l'avenir de la filière. La CEVI



y a participé dès la première réunion de septembre, pour faire entendre la voix des petites entreprises viticoles familiales, et défendre un modèle fondé sur l'ancrage local, la transmission des savoir-faire, et la différenciation de nos produits.

Trois priorités ont été portées par la CEVI :

1. Un cadre juridique plus ambitieux et plus souple pour les PME ;
2. Un soutien renforcé à la conquête et la consolidation des marchés ;
3. Un soutien appuyé pour faire face aux défis du changement climatique.

À l'issue des travaux en décembre, plusieurs recommandations ont été saluées par la CEVI (guichet unique pour les accises, arrachage, financement de l'adaptation climatique...). Mais nous déplorons aussi un manque de reconnaissance du rôle des micros et PME par le GHN. Pour y remédier, la CEVI poursuivra son travail d'influence afin que le paquet législatif sur le vin issu de ces travaux tienne mieux compte de la réalité des Vignerons Indépendants.

Événement à Bruxelles

Une reconnaissance croissante pour la CEVI

Le 19 novembre, en marge de son Conseil d'administration, la CEVI a organisé à Bruxelles une dégustation de vin à destination des représentants des institutions européennes, qui a réuni plus de 60 participants : une vingtaine d'eurodéputés, des représentants de la Commission, des Représentations Permanentes de plusieurs États membres, et bien sûr, les Vignerons Indépendants des pays membres de la CEVI.

Cet événement, devenu incontournable d'année en année, a illustré la capacité de la CEVI à mobiliser les institutions européennes

autour des enjeux viticoles. Le soutien exprimé par plusieurs parlementaires, dont Herbert Dorfmann et Eric Sargiacomo, confirme la reconnaissance croissante de la CEVI comme interlocuteur incontournable pour la défense d'une Viticulture Indépendante, durable et européenne.



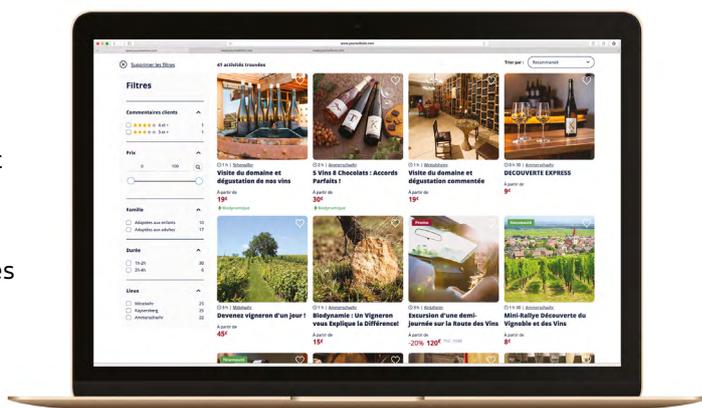
200 000
Vignerons Indépendants
en Europe

ŒNOTOURISME

Un outil pensé et réfléchi pour augmenter la visibilité

resa-vignerons-independants.com : plus qu'un site, c'est le nouveau portail pour diffuser les offres œnotouristiques des Vignerons Indépendants. Face à une réservation en ligne devenue indispensable dans le secteur, la Commission dédiée du syndicat travaille depuis plusieurs mois à la création de cet outil destiné aux vignerons adhérents.

Le portail, accessible gratuitement et sans engagement, recense toutes les expériences et hébergements des domaines qui utilisent un logiciel de réservation en ligne compatible, tel qu'elloha ou Regiondo. À l'heure du tout numérique, il permet d'augmenter la visibilité des entreprises et de toucher une clientèle élargie. La Commission œnotourisme a par ailleurs négocié un partenariat avec elloha pour une solution clé en main : logiciel de réservation, catalogue préformaté et assistance dédiée.



L'œnotourisme boosté

Depuis longtemps, animés par l'esprit d'innovation, les Vignerons Indépendants ont placé l'œnotourisme comme dossier prioritaire car celui-ci est un levier de développement pour nos entreprises. Le programme Boostez votre œnotourisme est un dispositif permettant d'atteindre des cibles larges qu'une entreprise seule ne pourrait pas toucher. Il offre une visibilité aux initiatives individuelles qui voient le jour dans les domaines.

En premier lieu, le site institutionnel des Vignerons Indépendants assure la promotion et la diffusion de l'offre œnotouristique auprès du grand public. Notre poids nous permet de toucher des journalistes de la presse nationale et de générer des parutions impactantes en termes de visibilité.

Les campagnes de communication digitale des Vignerons Indépendants

mettent en avant l'œnotourisme. Il s'agit d'inviter les Français à tenter une expérience dans un domaine viticole, par le dispositif Vendangeur d'un jour qui connaît un grand succès.



Ludovic Walbaum,
Président de la Commission
œnotourisme des Vignerons
Indépendants



« Au début des années 2010, lorsqu'on évoquait la possibilité de faire payer une dégustation, cela paraissait complètement farfelu. Depuis, les domaines ont façonné des offres dégustations valorisées qui sont de véritables produits d'œnotourisme, calibrés, thématiques, à fort contenu et que les clients peuvent réserver et payer en ligne. Nos entreprises Vignerons Indépendants sont aujourd'hui les mieux armées pour répondre à la quête de sens exprimée par les 10 millions de touristes qui pratiquent l'œnotourisme en France chaque année. C'est tout simplement notre ADN qui s'exprime. »

« Notre objectif est d'amener de la valeur ajoutée et de la notoriété aux domaines, de travailler aussi au renouvellement de notre clientèle à travers des offres autour de la gastronomie, du bien-être qui parlent aux jeunes générations. La réservation en ligne devient l'alliée des vignerons pour créer de la valeur et attirer de nouveaux clients. »

SALONS

Les nouveautés de l'année

Les Vignerons Indépendants innovent pour le bien de ses entreprises adhérentes et les salons gagnent en attractivités pour ses publics. Après Lyon et Strasbourg, c'est au tour de Lille d'accueillir un espace réservé aux professionnels. L'organisation invite les professionnels de la région (cavistes, restaurateurs traditionnels, hôtels-restaurants, acheteurs vins...) et les exposants qui le souhaitent présentent des échantillons. D'autres villes devraient suivre le mouvement. La commission a également mis en place un accueil personnalisé des nouveaux exposants, notamment en amont du salon. Une visio a alors été organisée pour leur présenter l'équipe, les services aux visiteurs, la philosophie du mouvement ainsi qu'un affichage spécifique « 1^{er} salon » ajouté sur les enseignes.

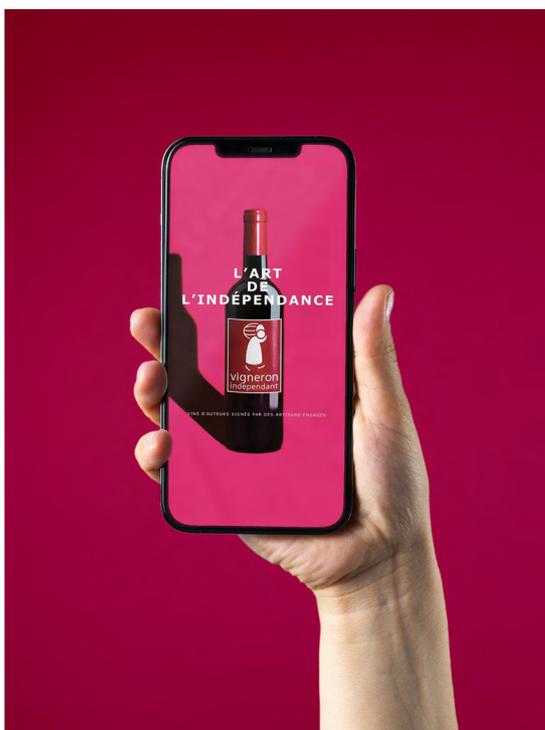
Une assurance ad valorem a été négociée, qui couvre les bouteilles à la hauteur de leur valeur marchande, et ce lors des transports aller et retour des palettes.



Le 1^{er} espace professionnel au salon de Lille, après Lyon et Strasbourg, a été une expérience réussie.

COMMUNICATION

Une communication 100% numérique



Pour sa 10^e opération de promotion nationale, du 27 novembre au 31 décembre 2024, les Vignerons Indépendants ont innové: après la voie d'affichage, le syndicat a opté pour les réseaux sociaux et des sites cibles, accompagné par une agence de communication toulousaine spécialisée en numérique.

Avec un objectif: renforcer la notoriété de la marque auprès du grand public, de favoriser la mémorisation de ce qu'elle apporte aux consommateurs et d'atteindre à la fois les adhérents et les non-adhérents. Les indicateurs de performance ont été soutenus: 75 millions

d'affichages et 57 000 clics sur la page intermédiaire en 1 mois, hors actualité des salons des Vignerons Indépendants!

Le visuel de la campagne 2023 a été conservé et adapté pour concentrer les budgets sur l'achat des espaces numériques sur Facebook et Instagram (Meta) ainsi que sur les sites choisis en phase avec les publics des Vignerons Indépendants.

La mécanique a également reposé sur une page web intermédiaire vigneronsindependantsfrance.fr, atteignable par simple clic sur le visuel. Une première expérience qui en laisse présager d'autres pour toucher un nouveau public.

Les événements



PIQUE NIQUE



**CHEZ LES
VIGNERONS
INDÉPENDANTS®**
18-19-20 MAI 2024

APPORTEZ VOTRE PIQUE-NIQUE ET VIVEZ UN MOMENT UNIQUE !

www.vignerons-independant.com
#picnlcvignerons



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION



**CONCOURS
DES VIGNERONS
INDÉPENDANTS**
7 & 8 MARS 2025

LES VINS D'AUTEURS PRIMÉS
PAR LES CONSOMMATEURS



**VIGNERONS
PARTICIPEZ !**

DATE LIMITE D'INSCRIPTION
6 DECEMBRE 2024

TELECHARGEZ VOTRE DOSSIER SUR LE SITE :
www.vignerons-independant.com/concours

Concours ouvert à tous les Vignerons Indépendants organisé par Vignerons Indépendants de France

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ À CONSOMMER AVEC MODÉRATION



**Rencontres
nationales**
EXPERTISE & CONVIVIALITÉ



26-27
mars 2024
Roussillon



**Vendangeur®
d'un jour**



**CLUB
PARTENAIRES**



BERTHOUD

ENGIE
Green

INFACO®

NEW HOLLAND

syngenta

AXIMA
REFRIGERATION
UNE MARQUE DE EQUANS

BUCHER
vaslin

GEMSTAB
VINS MAÎTRISÉS, SERVICE ASSURÉ

OENODIN
UNLOCKING THE FUTURE

Autajon
ETIQUETTES

Cork Supply

NUTRILABEL
By Advanced Track & Trace

ramondin

CIC

GEODIS

Groupama
ASSURANCE-CRÉDIT
& CAUTION

ISAGRI
LA TECHNOLOGIE À PORTÉE DE MAIN